



Mairie de Chaumes en Brie

Le Maire

**SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL du 7 décembre 2017
EN MAIRIE - Salle du conseil à 20H00
Articles L 2121-10 et L 2121-11 du C.G.C.T.**

Avant la séance, une présentation sera faite par GRDF portant sur sa proposition d'installer une ou plusieurs antennes dans la commune pour permettre la télérelève des compteurs gaz.

L'Ordre du jour de la séance est fixé de la manière suivante :

1. Approbation des comptes-rendus du 29 septembre et du 5 octobre 2017
2. Notification des décisions du Maire du 6 octobre au 7 décembre 2017
3. GRDF - Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur
4. Election de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat Intercommunal de la crèche familiale de Verneuil l'Etang et de ses alentours
5. SDESM - Travaux de délégation de maîtrise d'ouvrage éclairage public 2018
6. Modification des indemnités de fonctions des élus
7. Délibération de principe autorisant le recrutement de vacataires
8. Passation d'écritures d'ordre non budgétaires concernant l'amortissement de subventions
9. Reprise de provision pour charges
10. Indemnité de conseil allouée au receveur
11. Règlement de la franchise d'un sinistre
12. Remboursement de la facture de réparation du dommage causé au véhicule de Monsieur BLANCHARD
13. Remboursement de la facture de réparation du dommage causé au véhicule de Monsieur GOIJAT Michel
14. Remboursement de la participation communale aux familles pour le transport scolaire sur circuits spéciaux - Carte Scol'R année 2017/2018
15. Reprise d'un véhicule de fonction

Fait à Chaumes-en-Brie, le 1^{er} décembre 2017.

Le Maire

Jean-Paul GUYONNAUD
